

APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCE ÉVEIL PETITE ENFANCE (0-6 ANS)

La résidence artistique de territoire s'inscrit dans le Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CT- EAC) cosigné par l'Académie de Nancy-Metz, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est (DRAC), le Conseil Départemental des Vosges (CD88) et la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM).



Textes de référence communs aux Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse & Ministère de la Culture : Circulaire du 10 mai 2017 sur la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et feuille de route 2020-2021
« Réussir le 100 % EAC ».

Préambule

Contexte et présentation du territoire

- La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM)

La Résidence Éveil

- La thématique et les orientations artistiques
- L'artiste (ou la compagnie)
- La durée
- Le suivi et l'évaluation de la résidence

Moyens de mise en œuvre

- Les allocations de résidence
- Les lieux de résidence
- Les moyens humains et matériels

Modalités de candidature

- Le calendrier général
- Pour candidater

Plus d'informations

Présentation du territoire

Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM)

Les dix communes de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (Dommartin-lès-Remiremont, Eloyes, Girmont-Val-d'Ajol, Le Val-d'Ajol, Plombières-les-Bains, Remiremont, Saint-Amé, Saint-Étienne-lès-Remiremont, Saint-Nabord, Vecoux) couvrent une superficie de 263 m² et, selon les données de l'INSEE de 2021, rassemblent 29 080 personnes.



Le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle animé par la CCPVM permet de favoriser la structuration et le développement de projets d'éducation artistique et culturelle sur le territoire.

Les **structures intercommunales dédiées à la petite enfance** seront des partenaires incontournables de la résidence éveil décrite dans cet appel à candidature.

De nombreuses structures dédiées à la petite enfance se trouvant sur le territoire de la CCPVM pourront également être impliquées lors de la résidence : **écoles maternelles, structures périscolaires**, etc.

Présentation du territoire

Les acteurs dédiés à la petite enfance gérés par la CCPVM

SERVICE PETITE ENFANCE ET COHESION SOCIALE

CONTACT : 06.40.82.64.70 / auriane.colin@ccpvm.fr

La Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat ayant de nombreuses missions : développer et soutenir une offre de qualité aux familles, développer le lien entre les acteurs de l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, la parentalité et l'accès aux droits pour aider à faire connaître les services existants aux habitants du territoire, etc.

LA RONDE - RELAIS PETITE ENFANCE

CONTACT : 03 29 22 24 31 / rpe@ccpvm.fr



Le RPE est, entre autres, un lieu de rencontre et d'échanges pour les assistants maternels, les assistants parentaux et les enfants qu'ils accueillent. Ce lieu, qui valorise leurs métiers, leur permet de sortir de leur isolement, de se retrouver et d'échanger autour de leurs pratiques professionnelles, notamment lors de la mise en place des ateliers d'éveil matinaux. C'est aussi l'occasion de se retrouver dans un cadre convivial et professionnel.

CRECHE INTERCOMMUNALE LA P'TITE ARCHE

CONTACT : 03 29 22 02 26 / multiaccueil@ccpvm.fr



La structure multi-accueil située à Remiremont dispose d'un agrément de 50 places pour accueillir les enfants âgés de 10 semaines à 6 ans de façon régulière ou occasionnelle.

CRECHE INTERCOMMUNALE LA P'TITE CABANE

CONTACT : 03 56 63 63 70 / creche.eloyes@ccpvm.f



La crèche située à Eloyes dispose d'un agrément de 20 places pour accueillir les enfants âgés de 10 semaines à 6 ans de façon régulière ou occasionnelle.

Les objectifs

La résidence vise à proposer une découverte artistique et culturelle adaptée aux tout-petits, en tenant compte de leurs capacités d'attention et de leurs besoins spécifiques.

Les projets devront ainsi contribuer à :

- Inscrire l'éveil artistique et culturel dans le quotidien des jeunes enfants
- Favoriser la relation parent-enfant par le partage et la découverte d'expériences artistiques
- Développer un partenariat entre les professionnels de la petite-enfance et les acteurs culturels locaux, afin d'encourager la découverte et la fréquentation de ces lieux par les enfants avec leurs accompagnants (professeurs, professionnels de l'enfance et familles)
- Participer à la formation des professionnels de la petite enfance au domaine de l'éveil artistique et culturel des tout-petits
- Développer et pérenniser sur le territoire la dynamique d'éducation artistique et culturelle à destination de la petite enfance



Pour information :

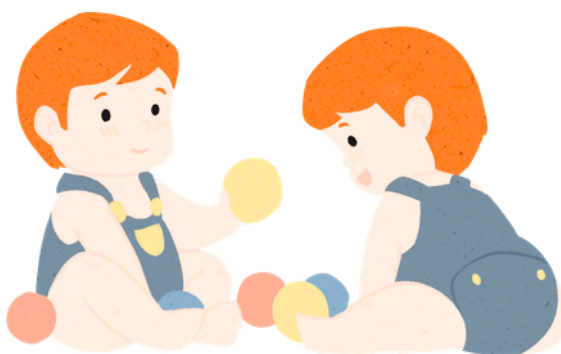
Le rapport des mille premiers jours

<https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf>

La résidence éveil

Les bénéficiaires de la résidence

Dans le cadre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle, la résidence de territoire s'adressera plus spécifiquement à **la tranche d'âge 0-6 ans, ainsi qu'aux parents, aux adultes encadrants et aux fratries.**



Les attendus de la résidence

L'artiste (ou la compagnie) devront intégrer tous les aspects suivants dans leur résidence :

- Un temps d'immersion, de rencontre, avec les acteurs locaux, pour faire connaissance, découvrir le territoire et poser les bases du projet (une journée durant l'automne 2026)
- Des temps de diffusion d'un spectacle déjà présent dans le répertoire de l'artiste
- Des temps dédiés à la sensibilisation des acteurs de la petite-enfance (deux demi-journées en janvier 2027)
- Des ateliers favorisant la relation parents/enfants
- Des ateliers de transmission dédiés aux enfants (au sein des crèches, des structures hors temps scolaires et des écoles maternelles)
- Une semaine de résidence recherche
- Une exposition (une semaine)

■ L'artiste (ou la compagnie)

L'appel à candidatures est ouvert aux artistes seuls ou aux compagnies qui résident et travaillent **en dehors du territoire de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales**. Par ce choix, l'objectif est de permettre, d'une part, de faire découvrir de nouveaux artistes aux acteurs du territoire et, d'autre part, à des artistes plus éloignés, de prendre part à ce projet et, ainsi d'appréhender et de travailler avec les caractéristiques d'un environnement qui ne leur est pas familier.

Les artistes souhaitant répondre à l'appel à candidatures devront **justifier d'une actualité de création et d'une exigence artistique reconnue**, précisée dans leur CV.

Il devront également justifier de leur affiliation à un régime spécifique (intermittence, maison des artistes, AGESEA, etc.), et attester qu'ils ne sont pas salariés à temps plein sur une autre activité.

La résidence éveil

Le déroulement de la résidence

La résidence éveil se déroulera sur **6 à 8 semaines, entre janvier et juin 2027.**

Les interventions seront planifiées en fonction des disponibilités de l'artiste et en fonction des différents acteurs avec lesquels l'artiste ou la compagnie va travailler.

Un temps de repérage d'au moins une journée aura lieu afin d'organiser au mieux la résidence. La fourniture de contenus spécifiques destinés à la communication sur le projet en cours sera demandée à l'artiste afin de faire largement connaître cette résidence sur le territoire.

Les semaines de résidence peuvent être **consécutives ou fractionnées** ce qui permettra à l'intervenant d'avoir une continuité de contact avec le public, ainsi qu'une véritable construction de projet de territoire.

Le suivi et l'évaluation de la résidence

La réussite de la résidence est étroitement liée à la concertation engagée sur le territoire en lien avec la coordination du CT-EAC. Les objectifs communs définis par les partenaires et l'accompagnement seront précisés lors d'une première réunion.

La référente CT-EAC, en collaboration avec les représentants du milieu de la petite enfance, fera le lien entre l'artiste et les structures, ce qui facilitera les prises de contact et le travail de l'artiste concernant les publics ciblés du territoire.

Un point sera organisé à chaque semaine de présence avec la coordinatrice. Un comité de pilotage avec les partenaires institutionnels aura lieu à mi-parcours et à la fin de la résidence. Cette concertation doit permettre l'engagement des établissements scolaires, des structures de la petite enfance, des associations culturelles et sociales ainsi que des habitants du territoire.

Les moyens de mises en oeuvre

Les allocations de résidence

Pour une résidence de six semaines, le montant de l'allocation correspond à 7 000€ pour un artiste seul et 10 000€ pour une équipe artistique. Une modulation financière est envisageable pour un artiste seul selon le nombre de semaines de présence au sein de la résidence (10 000€ pour un artiste seul restant 8 semaines sur le territoire par exemple).

En détail, le budget alloué pour le financement des interventions artistiques et des heures de préparation comprend la rémunération de l'artiste (charges comprises) pour l'ensemble de son travail (réunion, création, préparation, diffusion, création) et inclut le petit matériel.

Une enveloppe « frais » comprend les frais d'hébergement, de restauration, de déplacement et ne pourra excéder 50% de la somme totale versée à l'artiste. Cette enveloppe sera affinée en fonction des besoins réels lors de la période de co-construction du projet (automne 2026).

Le lieu de la résidence

Une salle sera mise à disposition afin de permettre aux artistes de travailler en autonomie. La résidence aura lieu au sein des structures et établissements scolaires participants, ainsi que dans les lieux mis éventuellement à disposition par les communes. Le public pourra être amené à se déplacer selon les possibilités de chacun et les besoins : parties du projet mêlant plusieurs types de public, interventions en extérieur, etc.

La CCPVM n'est pas en mesure de mettre un véhicule à disposition de l'artiste résident. Il doit **impérativement être autonome en terme de mobilité** : être titulaire du permis B et d'un véhicule **afin d'intervenir au mieux sur le territoire**.

Les modalités de candidature

Le calendrier général

CANDIDATURE



30 juin 2026 : lancement de l'appel

31 juillet 2026 : clôture de l'appel à candidatures

1 août - 1 septembre 2026 : pré-sélection de 3 artistes par les différents partenaires du projet

Mardi 8 ou 15 septembre 2026 : audition des 3 artistes/compagnies présélectionné(e)s

RÉALISATION DE LA RÉSIDENCE



Automne 2026 : construction conjointe de la résidence entre la coordinatrice du CTEAC, l'artiste ou l'équipe artistique retenu.e et les partenaires du territoire avec la présence sur le territoire ciblé pour une journée de rencontre et de construction du projet avec les acteurs locaux

À partir de janvier 2027 : réalisation de la résidence

Les modalités de candidature

Pour candidater

L'appel à candidatures relatif à la mise en place d'une résidence, incluant une période de création, est ouvert aux artistes et compagnies. Les éléments sont à fournir pour le **31 juillet 2026, 18h**, délai de rigueur, et par envoi électronique à Lolane COURNEZ, coordinatrice CT-EAC, à l'adresse suivante : lolane.cournez@ccpvm.fr

- **La fiche d'identité du candidat** comprenant les coordonnées et le numéro SIRET et un CV actualisé faisant état du parcours artistique.
(à fournir pour chacun des membres de la compagnie)
- **Le bilan d'un projet d'éducation artistique et culturelle destiné à la petite enfance** déjà mené
- **La note d'intention du projet artistique et/ou culturel de résidence** déclinant les propositions d'actions et comprenant textes et visuels
- **La fiche technique, expliquant les besoins minimaux** notamment les locaux et le matériel nécessaires pour l'accueil du public
- **Un budget prévisionnel réparti en fonction des actions envisagées** avec le détail des frais
- **Un calendrier indicatif de présence et d'intervention lors de la résidence**
(le projet final sera co-construit et affiné avec la coordinatrice du CT-EAC)

Le comité de sélection sera composé des représentants des ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, du Département des Vosges et de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales.

Pour plus d'informations

Lolane Cournez,

Coordinatrice du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle,
Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM)

lolane.cournez@ccpvm.fr
06 17 20 69 43

Sandrine Doré,

Coordinatrice du Pôle Culture de la CCPVM
Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM)

sandrine.dore@ccpvm.fr

Assia Ammour-Lenoir

Chargée de mission éducation artistique et culturelle
Conseil départemental des Vosges / Service de l'action culturelle et sportive territoriale

aammour-lenoir@vosges.fr

Anaïs Guédon,

Conseillère Action Culturelle et Territoriale,
DRAC Grand-Est, site de Metz

anaïs.guedon@culture.gouv.fr

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Vosges

ce.cab88@ac-nancy-metz.fr

Hugues Gerbaut

Conseiller pédagogique départemental arts visuels, théâtre, danse
03 29 64 80 58

hugues.gerbaut@ac-nancy-metz.fr

Philippe Bonnard

Conseiller pédagogique départemental éducation musicale
03 29 64 80 61

philippe.bonnard@ac-nancy-metz.fr